

mis en ligne le 25 mai 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12983 DU 23 MAI 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Stationnement interdit
Parking Pointe de Toulhars

Mardi 07 MARS 2023
Vendredi 07 AVRIL 2023
Jeudi 25 MAI 2023
Vendredi 02 JUIN 2023
Samedi 03 JUIN 2023
Mardi 27 JUIN 2023
Jeudi 05 OCTOBRE 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande faite par M. MIERRAL Alain, Président du Club – Pointe de Toulhars – 56260 – LARMOR-PLAGE,
- Considérant que l'Association organise un tournoi, sur le parking de la Pointe de Toulhars, et qu'il importe d'y interdire le stationnement

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le mardi 07 Mars 2023, vendredi 07 Avril 2023, jeudi 25 Mai 2023, vendredi 02 juin 2023 samedi 03 juin 2023, mardi 27 Juin 2023 et Jeudi 05 Octobre 2023, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'ensemble du parking de la pointe de Toulhars, à partir de 08h00 jusqu'à la fin de l'animation à 22h00. Des barnums seront installés et seuls les véhicules de l'organisateur seront autorisés exceptionnellement à stationner.

ARTICLE 2 : Tout véhicule gênant sera susceptible d'être mis en fourrière aux frais du propriétaire sous le contrôle de la Police Municipale ou de la Police Nationale. Celle-ci aura en charge la mise en place des panneaux ainsi que l'affichage de l'arrêté

ARTICLE 3 : Madame le Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


LE MAIRE,
Patrice VALTON

